



Récit d'une expérience de refus de vaccination obligatoire



En Allemagne, la vaccination obligatoire contre la rougeole entrera en vigueur à partir de 2020. Judith encourage les parents touchés à se mettre en réseau et donne des conseils pratiques tirés de ses expériences à la ferme.

Bonjour tout le monde. C'est encore moi, Judith. Vous avez probablement tous déjà remarqué qu'un vaccin contre la rougeole est obligatoire en Allemagne à partir de 2020. Avec une obligation vaccinale, nous avons maintenant bien sûr une toute autre situation. Jusqu'à présent, il y a eu çà et là des problèmes lorsqu'on ne voulait pas se faire vacciner, soi-même et ses enfants, mais on a quand même pu décider par nous-mêmes. Dieu merci, il n'y a pas encore de vaccination obligatoire en Autriche. Cependant, il y a 11 ans (en 2008/2009) nous avons déjà vécu, en tant que famille, une expérience à propos de la vaccination obligatoire, à savoir la vaccination obligatoire contre la fièvre catarrhale ovine. La fièvre catarrhale ovine était alors une maladie qui touchait les bovins, les moutons et les chèvres. Les bovins, les moutons et les chèvres ont donc été soumis à la vaccination obligatoire, et bien sûr, avec nos moutons et nos chèvres, cela nous a aussi concernés.

On a d'abord annoncé dans les médias de manière assez importante que le refus de vacciner était puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 4 360 euros ou 3 semaines d'emprisonnement. Nous avons ensuite reçu une lettre officielle de l'administration du district ; normalement, on ne reçoit du courrier de l'administration du district que si on conduit trop vite ; on reçoit alors une amende. Mais là une lettre officielle : Le vétérinaire vient tel jour du mois et nous sommes obligés de faire vacciner les animaux.

Mais il était clair pour nous dès le début que nous ne voulions pas faire vacciner nos animaux. Il fallait donc que nous nous informions et que nous coopérions avec d'autres. C'est ce que mes parents ont fait. Avant même que le vétérinaire soit là, ils se sont réunis avec d'autres agriculteurs, ils ont informé d'autres agriculteurs de la région, ils ont assisté à des soirées d'information, ils ont même fondé une association. Ils ont remarqué qu'il y avait beaucoup d'agriculteurs qui critiquaient cette vaccination et qui avaient en fait l'intention de la refuser, mais ils se disaient : c'est obligatoire, il faut le faire. Mais en s'informant mutuellement et en unissant leurs forces, ils ont eu toujours plus le courage d'aller jusqu'au bout et de refuser cette vaccination. Ma mère a fait ce dossier et il ne concerne que la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine. Il contient, par exemple, la correspondance que nous avons eue avec les autorités et toutes sortes de documents d'information. De nombreux agriculteurs ont ensuite écrit des lettres aux autorités, dans lesquelles ils ont donné des explications très fondées pour dire pourquoi ils ne vaccineraient pas leurs animaux ; car il y avait énormément de contradictions et de questions non résolues. Dans la lettre que nous avons écrite à l'administration du district, nous avons par exemple fait référence à la notice. Parce que la notice de ce vaccin obligatoire indique par exemple : Aucune étude n'a été réalisée sur l'influence de la vaccination sur la fertilité des animaux mâles, et l'innocuité du médicament vétérinaire pendant la gestation et la lactation n'a pas

été démontrée. La gestation est le temps pendant lequel un petit se développe dans le ventre et la lactation est le temps où un animal donne du lait. Mais presque tous les animaux à la ferme sont soit en gestation, soit donnent du lait. Et les mâles sont principalement là pour leur fertilité. Cela signifie que pour la grande majorité des exploitations, ce vaccin est inadapté ou du moins pas encore suffisamment testé, et pourtant on a demandé à toutes les exploitations de faire vacciner leurs animaux.

Un jour le vétérinaire est effectivement venu et il avait également été informé par l'administration du district que nous refusions la vaccination et il a été relativement brusque dès le début. Mais parce que nous savions qu'il y avait beaucoup d'agriculteurs, beaucoup qui étaient alors dans la même situation et que nous pouvions aller jusqu'au bout, mon père était relativement calme et il a alors simplement pu dire : « Oui, nous refusons cette vaccination obligatoire ». Quand le vétérinaire est parti, bien sûr, nous avons eu des moments d'incertitude ; on pense à ce qui va se passer ensuite... si nous devons vraiment payer l'amende de 4 000 euros. Comment ça va continuer ? Ces moments d'incertitude étaient là, mais comme nous savions qu'il y avait beaucoup de refus de vaccination, ça a supprimé cette impression de terreur. Nous le savions : on se serre les coudes, on continue ensemble jusqu'au bout ! Finalement, avec d'autres agriculteurs, nous avons engagé un avocat. Et il a réussi à obtenir que nous ne soyons pas punis.

Je voudrais vraiment transmettre ce message à tous les parents, à tous les parents concernés par la vaccination obligatoire contre la rougeole : Si on se regroupe à temps et qu'on sait qu'on n'est pas seul, ça donne la force pour s'en sortir. Parce que, par exemple, le vétérinaire nous a dit que nous étions les seuls à refuser la vaccination dans la région. Le journal a ensuite publié un article intitulé : « Un agriculteur de Basse-Autriche a refusé la vaccination et risque maintenant d'être puni ». Mais nous savions que ce n'était pas vrai. Nous savions d'avance que beaucoup refuseraient cette vaccination et c'est pourquoi nous avons été fermes. Ce que dit le vétérinaire n'est pas vrai ou ce qui est écrit dans le journal n'est pas vrai ; ce n'est pas vrai, nous ne sommes pas les seuls, nous sommes nombreux. Et je ne peux que transmettre cette information à tous les parents concernés par la vaccination obligatoire contre la rougeole : en vous regroupant dès maintenant, vous avez la tranquillité d'esprit nécessaire pour vous en sortir.

Je vous souhaite tout le succès possible. Au revoir, et à la prochaine fois.

de Judith N.

Sources:

.

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#PresentationPrivee - Présentation privée - www.kla.tv/PresentationPrivee

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.